

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

RECENSEMENT DES FORCES ARMÉES

**Elaboré avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)**

SOMMAIRE

- I. **Introduction.**
- II. **Objectifs de la mission.**
- III. **Le plan de travail.**
- IV. **Méthodologie proposée :**
 - A) Le processus d'enrôlement des militaires actifs ;
 - B) La description opérationnelle du processus d'enrôlement ;
 - C) Le traitement des données obtenues par l'enrôlement ;
 - D) La vérification de la qualité de la saisie ;
 - E) La vérification des dédoublements dans l'enregistrement des données (les doublons) ;
 - F) L'analyse des résultats statistiques et l'élaboration des tableaux récapitulatifs.
- V. **Le déroulement de l'enrôlement.**
- VI. **L'analyse des données.**
- VII. **Les résultats statistiques.**

Annexes :

- Annexe 1** : le plan de travail de la mission identifiant les actions à entreprendre et la durée nécessaire pour leur réalisation ;
- Annexe 2** : le formulaire-questionnaire d'enrôlement ;
- Annexe 3** : le formulaire à remplir par le militaire en cas d'absence pour maladie, attesté par le médecin ;
- Annexe 4** : le formulaire contenant la liste des absents de l'unité pour cause de maladie, certifiée par le commandant de l'unité ;
- Annexe 5** : le formulaire de réclamation à remplir par le militaire qui n'a pas de document pour prouver son identité, ou si le commandant de l'unité conteste son appartenance à l'unité respective ;
- Annexe 6** : calendrier de déroulement du recensement sur le terrain.
- Annexe 7** : résultats statistiques de l'enrôlement des militaires actifs des Forces Armées.

I. Introduction.

La Guinée-Bissau est un petit pays de l'Afrique de l'Ouest avec une population estimée à environ 1,625 millions d'habitants.

L'appareil militaire et de sécurité a joué un rôle central dans la permanente instabilité du pays, depuis son indépendance.

Reconnaissant le lien très étroit entre la sécurité et le développement socio-économique, le Gouvernement Guinéen a fait de la réforme du système de sécurité une de ses priorités. A cet égard, une stratégie de réforme de ce système a été élaborée et présentée aux bailleurs des fonds lors de la table ronde qui a eu lieu en novembre 2006 à Genève.

Sept priorités ont été définies :

- redimensionner le secteur de la défense et de la sécurité en fonction des besoins du pays et capacités économiques réelles ;
- moderniser le secteur de la défense et de la sécurité en conformité avec le rôle qui lui est dévolu par le gouvernement ;
- clarifier la situation des anciens « combattants nationaux pour la liberté » et restaurer leur dignité ;
- améliorer la participation du secteur de la défense et de la sécurité par la consolidation de la sécurité sous-régionale ;
- renforcer les capacités et rehausser l'efficacité du secteur de la justice ;
- mobiliser les ressources nationales et internationales pour investir dans la réforme du secteur de la défense et de la sécurité ;
- impliquer la société civile et la population, en général, dans le processus de mise en œuvre de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité.

L'objectif principal du programme national de la réforme du secteur de sécurité est de réduire le nombre des militaires des Forces Armées, à travers leur restructuration et modernisation, par le biais des programmes de démobilisation, démilitarisation et réinsertion (DDR).

Les forces armées et de sécurité de la Guinée-Bissau comptent un nombre trop élevé des militaires, dont les ressources financières du pays ne peuvent pas couvrir.

Par rapport à la population du pays, avant le recensement ayant fait l'objet de la présente mission, le ratio nombre de militaires/1.000 habitants en

République de Guinée-Bissau représentait 5,04 soldats pour 1.000 habitants, par rapport à une moyenne régionale de 1,23 soldat pour 1.000 habitants.

II. L'objectif de la mission.

Les partenaires de la République de Guinée-Bissau sont prêts à supporter certains composants du programme de réforme du secteur de la sécurité, plus particulièrement le processus de démobilisation, démilitarisation et réinsertion, mais aussi dans le domaine de la police et de la réforme de la justice. Le préalable requis par les partenaires, qui constitue une condition sine-qua-non, est d'aller de l'avant avec certaines composantes du programme national de la réforme du secteur de la sécurité.

Cette condition concerne, entre autres, le système de gestion des ressources humaines des forces armées en République de Guinée-Bissau.

C'est la raison pour laquelle le PNUD a décidé d'accorder son support financier et en expertise technique au Gouvernement de la République de Guinée-Bissau dans la réalisation de cette première étape, constituée par la réalisation d'un recensement de Forces Armées et l'élaboration d'une vision stratégique de leur gestion. Les documents ont été élaborés par les experts internationaux Alexandre Richelieu et Juan Rial.

Cet appui est accordé à travers une assistance technique dans la préparation et le déroulement du recensement des Forces Armées, ainsi que dans la création d'une banque de données fiable des ressources humaines de ce secteur, premier pas dans la mise en place d'un système de leur gestion moderne et efficiente.

Le principal objectif du recensement est de déterminer le nombre et le statut de l'actuel du personnel actif des Forces Armées, afin de préparer les bases d'une future stratégie de la réforme du secteur de sécurité.

Concrètement, le recensement des Forces Armées vise les objectifs suivants :

- ✓ déterminer le nombre du personnel actif des Forces Armées ;
- ✓ permettre l'élaboration d'une approche intégrée sur la modernisation de la gestion des ressources humaines des Forces Armées de la République de Guinée-Bissau, dans la perspective d'une politique nationale qui devrait inclure aussi les plans de

carrière, les critères d'évaluation périodiques et la démobilisation et la réinsertion.

Les résultats suivants sont attendus :

- la création d'une base de données contenant tous le personnel actif des Forces Armées ;
- la délivrance des cartes d'identité pour tout le personnel actif des Forces Armées.

Au risque de nous répéter, il faut souligner que le recensement biométrique des militaires actifs des Forces Armées de la République de la Guinée-Bissau a constitué une étape intégrale de l'approche visant la mise en place d'une « chaîne de paiement », une composante importante du processus d'identification des effectifs réels, qui permettra d'assurer une procédure de paiements sécurisés. Ceci constitue, avec la maîtrise des effectifs, un des fondements de la modernisation de la gestion des ressources des Forces Armées, tout en assurant une « orthodoxie financière » qui permettra l'élaboration et l'application des règles de procédures financières et budgétaires cohérentes. Un autre objectif du recensement a été notamment d'identifier physiquement les militaires actifs dans les Forces Armées de la République de Guinée - Bissau par empreintes biométriques et photos, ainsi que par la remise, à chaque militaire, d'une carte d'identité militaire.

A long terme, la collecte des données collectées effectuée lors du recensement biométrique créera une base unique de données, permettant ainsi de suivre - quantitativement - les effectifs et d'assurer - qualitativement - la gestion des ressources humaines.

III. Le plan de travail.

Conformément aux Termes de référence de la mission, le plan de travail a été élaboré par les experts internationaux, après consultation avec le Groupe Technique et le Comité Technique, afin de refléter les orientations du Ministère de la Défense Nationale et assurer un déroulement de l'enrôlement efficient et réaliste, illustrant fidèlement la situation des effectifs actifs des Forces Armée de la République de Guinée-Bissau.

Ce plan de travail présenté en annexe 1 a été soumis, d'abord, au Comité Technique qui l'a approuvé, et, ensuite au Comité de Pilotage. Ce dernier a approuvé le plan de travail, tel que élaboré par les consultants. En même temps, et afin de permettre un suivi permanent et efficace du déroulement du processus de recensement, dans son ensemble, les experts ont élaboré un

échancier détaillé action par action, définissant clairement le cheminement à suivre dans le processus d'enrôlement, permettre l'analyse de données et leur interprétation, en vue de la rédaction du rapport sur le recensement, qui fait partie intégrante du plan de travail et est aussi à l'annexe 1.

IV. La méthodologie proposée.

Vu les structures institutionnelles déjà mises en place par le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau pour la réalisation du recensement (Comité Interministériel, Comité de Pilotage, Comité Technique et Groupe Technique), la mission d'experts internationaux a proposé la méthodologie de collecte d'informations sur le terrain et de leur traitement, comme suit :

A) La préparation du processus d'enrôlement des militaires.

Suite aux rencontres d'échange d'informations avec le Comité Technique et le Groupe Technique opérationnel du Ministère de la Défense Nationale, les consultants ont élaboré :

- le plan de travail de la mission identifiant les actions à entreprendre et la durée nécessaire pour leur réalisation, qui a du être révisé le 22 février 2008 ;
- le formulaire-questionnaire d'enrôlement (annexe 2) ;
- le formulaire à remplir par le militaire en cas d'absence pour maladie, attesté par le médecin (annexe 3) ;
- le formulaire contenant la liste des absents de l'unité pour cause de maladie, certifiée par le commandant de l'unité (annexe 4) ;
- le formulaire de réclamation à remplir par le militaire qui n'a pas de document pour prouver son identité, ou si le commandant de l'unité conteste son appartenance à l'unité respective (annexe 5) ;
- la description opérationnelle du déroulement des opérations d'enrôlement, dont les étapes sont décrites ci-après.

Etant donné les délais nécessaires dans l'acquisition des équipements qui ont servi aux opérations d'enrôlement de militaires et dans la définition du programme détaillé, jour par jour, du déroulement de l'enrôlement par le Ministère de la Défense, un plan de travail révisé et un nouvel échelonnement des actions prévues ont du être élaborés le 22 février 2008, avec des nouveaux échanciers. La réalisation des actions prévues dans ces documents et leur programme de déroulement, étaient assujettis au respect intégral et inconditionnel du chronogramme établi par le plan de travail et

soulignés dans lesdits documents. (Ces deux documents sont à l'annexe 1 du présent rapport).

Tous ces documents ont été analysés par un groupe de travail restreint composé d'experts du Groupe Technique, ainsi que par le Comité Technique, avant d'être soumis à l'approbation du Comité de Pilotage. Ce dernier les a approuvés le 26 février 2008.

Pour respecter le chronogramme du plan de travail et les délais impartis pour la réalisation du recensement, il a été recommandé que des membres des équipes chargées du processus sur le terrain accordent leur assistance aux militaires actifs pour qu'ils soient complétés correctement.

Pour sa part, le Ministère de la Défense Nationale a établi, par la suite, le programme détaillé par zone géographique (Est, Nord, Sud et Bissau) du processus d'enrôlement.

B) La description opérationnelle du processus d'enrôlement des militaires.

- a. Conformément à la programmation faite, chaque militaire devait se présenter devant le poste d'enrôlement avec son formulaire dûment complété et visé par son commandant, et muni d'une pièce d'identité, telle qu'un extrait de naissance ou carte d'identité ;
- b. Un militaire, membre de l'équipe, a assisté les militaires pour compléter correctement le formulaire et ensuite vérifier le formulaire, afin de s'assurer qu'il contient des réponses à toutes les questions. La saisie des données alphanumériques a été l'opération suivante ;
- c. La photo du militaire a été prise sur le scanner, ainsi que ses empreintes digitales (l'index droit et puis gauche), en vue d'effectuer la codification ;
- d. L'opérateur a, ensuite, validé l'enrôlement. Cette action avait pour but d'enregistrer la totalité des informations dans la base de données ;
- e. L'opérateur a fait, ensuite, l'enregistrement dans la base de données.

C) Le traitement des données obtenues par l'enrôlement.

Ce traitement a consisté dans deux opérations, dont :

- Le contrôle de la cohérence entre les fichiers traités ;

- L'insertion des fichiers dans les bases de données.

D) La vérification de la qualité de la saisie.

Cette vérification a permis de constater et corriger les éventuelles erreurs de frappe et fautes, avant l'insertion dans la base de données.

Les opérations suivantes ont été réalisées :

- la relecture du numéro d'identification se trouvant sur le formulaire, afin d'afficher les données alphanumériques sur l'écran de saisie ;
- l'affichage de la photo, de l'empreinte digitale et du numéro de formulaire correspondant ;
- la ressaisie des données se trouvant sur le formulaire ;
- la validation de la saisie.

Ensuite, les données de chaque militaire ont été enregistrées dans la base de données, incluant la photo et les empreintes digitales. C'est à partir de cette base que les documents d'identité seront produits.

E) Vérification de dédoublements dans l'enregistrement des données (les doublons).

Une fois l'insertion des données réalisée, une vérification des dédoublements a été activée sur l'ensemble des données transférées des sites d'enrôlement.

Cette vérification avait pour but de vérifier si les individus n'ont pas été enrôlés deux fois. La station de vérification a permis de constater les dédoublements.

Les informations ont été d'abord stockées dans une base de données incluse dans la station mobile. Ensuite, les données ont été « exportées » sur le serveur du site central. Le processus s'est déroulé ainsi sous forme de « cascade ».

F) L'analyse des résultats statistiques et l'élaboration des tableaux récapitulatifs.

Cette analyse a été effectuée à partir des données enregistrées dans chacun des ordinateurs ayant servi à l'enrôlement et des résultats statistiques de l'enrôlement.

A l'annexe 7 sont présentés les tableaux récapitulatifs par zone et unité militaire, grade, âge, ancienneté et sexe, tandis qu'à la section VII du présent rapport, l'analyse statistique détaillée (en nombres et pourcentage) présente

la répartition des militaires actifs pour chacun des éléments analysés. (Corps d'armée -armée de terre, armée de l'air et forces navales - , zone et unité militaire, grade, âge, ancienneté dans les Forces Armées et sexe).

V. Le déroulement de l'enrôlement.

Le processus d'enrôlement a suivi la méthodologie élaborée par les experts et approuvée par le Comité de pilotage.

Les militaires désignés par le Ministère de la Défense pour effectuer les opérations d'enrôlement ont été formés, sur le plan technique (fonctionnement de caméras digitales et prises d'empreintes), ainsi que sur la procédure à suivre dans l'enregistrement informatique des données collectées. Cette formation a été donnée conjointement par les techniciens de la société « SEMLEX » (fournisseur des équipements) et les experts internationaux, dont le rôle principal a consisté de répondre aux questions des opérateurs de l'enrôlement sur les aspects de procédure à suivre.

Le Ministère de la Défense a élaboré un programme, par zones et unités militaires, pour le déroulement des opérations d'enrôlement et a effectué une campagne de sensibilisation des militaires pour s'assurer que l'enrôlement assure l'enregistrement de tous les militaires actifs. (Le programme détaillé est à l'annexe 6).

Afin de s'assurer de la transparence de l'enrôlement, des observateurs internationaux ont suivi, dans chaque unité, le déroulement de l'enrôlement.

Les experts internationaux ont effectué des visites impromptues dans différentes unités militaires, suivant un échantillonnage établi par rapport au programme d'enrôlement élaboré par le Ministère de la Défense.

Huit kits d'enrôlement ont été utilisés par 3 équipes formées des militaires ayant subi une formation préalable, tel que mentionné précédemment. Un système de codification a été mis en place pour chaque ordinateur, pour limiter l'accès aux seuls opérateurs affectés à cette opération. Le nombre des kits repartis entre les trois équipes a été établi en fonction de la concentration des militaires dans chacune des unités.

Afin d'assurer la confidentialité des données inscrites dans les questionnaires et leur sécurité, tous ces questionnaires, numérotés d'après leur zonage géographique, ont été mis, par zone et unité militaire, dans des classeurs entreposés dans des armoires fermées à clé, à la fin de chaque journée. Egalement, à la fin des journées de travail, chaque kit était déposé dans sa caisse métallique, cadenassée.

A la fin des opérations d'enrôlement, les données enregistrées sur chaque ordinateur ont été « exportées » dans le serveur central, formant ainsi la base de données collectées lors du processus d'enrôlement.

VI. L'analyse des données.

Afin de permettre l'analyse des données, le serveur a été d'abord configuré en fonction des éléments statistiques nécessaires à cette analyse, tels que précités au point (F) du chapitre (IV), décrivant la méthodologie à suivre.

Une fois la configuration effectuée, le serveur a été en mesure de fournir ces éléments statistiques et vérifier (et éliminer) les doublons dans l'enregistrement de données. A titre informatif, nous soulignons que 6 (six) doublons ont été dépistés et éliminés.

VII. Les résultats statistiques.

A) Le nombre des militaires actifs enrôlés .

L'analyse des données a fait ressortir que **le nombre de militaires actifs des Forces Armées de la République de Guinée – Bissau est de 4.458, soit un ratio de 2,73 militaires par 1.000 habitants.** (en considérant la population du pays de 1.625.042 habitants, conformément aux données fournies par les plus récentes statistiques disponibles). De ce nombre, **4.271 (soit 95,8 %) sont des hommes** et **187 (soit 4,2 %) sont des femmes.**

B) La répartition (en %). (à noter que les pourcentages établis sont par rapport au nombre total des militaires actifs enrôlés, soit 4.458).

L'analyse statistique des données conduit aux résultats suivants :

1. PAR ZONE MILITAIRE :

Total général : 4.458 (100,0 %) dont 4.271 (95,8 %) hommes et 187 (4,2 %) femmes

- **zone Nord :** 536 (12,0 %) dont 527 (11,8 %) hommes et 9 (0,2 %) femmes
- **zone Sud :** 321 (7,2 %) dont 311 (7,0 %) hommes et 10 (0,2 %) femmes
- **zone Est :** 431 (9,7 %) dont 416 (9,3 %) hommes et 15 (0,4 %) femmes

- **zone de Bissau** : 3.170 (71,1 %) dont 3.017 (67,7 %) hommes et 153 (3,4 %) femmes

2. PAR GRADE :

a) Officiers :

Total : Le nombre total des officiers est de **1.869** soit 41,9 % du total des militaires actifs enrôlés, dont 1.791 (40,2 %) hommes et 78 (1,7 %) femmes.

- **zone Est** : **136** (3,1 %), dont 134 (3,0 %) hommes et 2 (3,0%) femmes
- **zone Nord** : **140** (3,2 %) dont 140 (3,2 %) hommes et aucune femme.
- **zone Sud** : **124**, dont 120 (2,7 %) hommes et 4 (0,2 %) femmes.
- **zone de Bissau** : 1.469 (32,9 %), dont 1.397 (31,3 %) hommes et 72 (1,6 %) femmes.

b) Sous-officiers :

Total : le nombre total des sous-officiers est de **604** soit 13,5 % du total des militaires actifs enrôlés, dont **587** (13,5 %) hommes et **17** (0,1 %) femmes, repartis par zones comme suit :

- **zone Est** : **59 (1,3 %) dont 59** (1,3 %) hommes et aucune femme.
- **zone Nord** : **121** (2,7 %) dont 120 (2,75 %) hommes et **1** (0,05 %) femme.
- **zone Sud** : **25 (0,5 %) dont 25** (0,5 %) hommes et aucune femme.
- **zone Bissau** : **399** (9,35 %) dont 383 (9,0 %) hommes et **16** (0,35 %) femmes.

c) Caporaux :

Total : Le nombre total des caporaux est de **1.108** soit 24,9 % du total des militaires actifs enrôlés, dont **1.043** (23,4 %) hommes et **65** (1,5 %) femmes, repartis par zone comme suit :

- **zone Est** : **159** (3,6 %), dont 153 (3,4 %) hommes et 6 (0,2 %) femmes.
- **zone Nord** : **127** (2,8 %), dont 125 (3,65 %) hommes et 2 (0,15 %) femmes.
- **zone Sud** : **110** (2,5 %), dont 105 (2,4 %) hommes et 5 (0,1 %) femmes.
- **zone Bissau** : **712** (16,0 %), dont 660 (14,8 %) hommes et 52 (1,2 %) femmes.

d) Troupe :

Total : Le nombre total des soldats (la troupe) est de **877** soit 19,7 % du total des militaires actifs enrôlés, dont **850** (19,1 %) hommes et **27** (0,6 %) femmes, repartis par zone comme suit :

- **zone Est : 77** (1,7 %), dont **70** (1,6 %) hommes et **7** (0,1 %) femmes.
- **zone Nord : 148** (3,3 %), dont **142** (3,1 %) hommes et **6** (0,2 %) femmes.
- **zone Sud : 62** (1,4 %), dont **61** (1,4 %) hommes et **1** femme.
- **zone Bissau : 590** (13,3 %), dont **577** (13,0 %) hommes et **13** (0,3 %) femmes.

3. PAR CORPS D'ARMEE :

(i) Armée de Terre :

Total : 3.839 (86,0 %) dont 3.679 (82,5 %) hommes et 160 (3,5 %) femmes

- zone Est : 431 (9,5 %) dont 416 (9,5 %) hommes et 15 (0,3 %) femmes
- zone Nord : 535 (12,0 %) dont 526 (11,8 %) hommes et 9 (0,2 %) femmes
- zone Sud : 321 (7,2 %) dont 311 (7,0 %) hommes et 10 (0,2 %) femmes
- zone de Bissau : 2.552 (57,3 %) dont 2.426 (54,5 %) hommes et 126 (2,8 %) femmes

(ii) Armée de l'Air :

Total : 169 (3,8 %) dont 162 (3,6 %) hommes et 7 (0,2 %) femmes, tous enrôlés dans la zone de Bissau.

(iii) Forces Navales :

Total : 450 (10,0 %) dont 430 (9,6 %) hommes et 20 (0,4 %) femmes

- zone Est : aucun
- zone Nord : 1 homme
- zone Sud : aucun
- zone de Bissau : 449 (10,0 %) dont 429 (9,6 %) hommes et 20 (0,4 %) femmes

4. PAR GROUPE D'AGE :

a) Moins de 20 ans :

Total : 6 (0,1 %) homme

- zone Est : 1 (0,01 %) homme
- zone Nord : 3 (0,07 %) homme
- zone Sud : 1 (0,01 %) homme
- zone de Bissau : 1 (0,01 %) homme

b) 20 à 40 ans :

Total : 1.949 (43,7 %) dont 1.855 (41,6 %) hommes et 94 (2,1 %) femmes

- zone Est : 168 (3,7 %) dont 158 (3,5 %) hommes et 10 (0,2 %) femmes
- zone Nord : 301 (6,7 %) dont 293 (6,6 %) hommes et 8 (0,1 %) femmes
- zone Sud : 132 (2,9 %) dont 127 (2,8 %) hommes et 5 (0,1 %) femmes
- zone de Bissau : 1.348 (30,3 %) dont 1.277 (28,6 %) hommes et 71 (1,7 %) femmes

c) 40 à 60 ans :

Total : 2.257 (50,8 %) dont 2.169 (48,9 %) hommes et 88 (1,9 %) femmes

- zone Est : 231 (5,1 %) dont 227 (5,0 %) hommes et 4 (0,1 %) femmes
- zone Nord : 218 (4,9 %) dont 217 (4,9 %) hommes et 1 femme
- zone Sud : 170 (3,8 %) dont 166 (3,72 %) hommes et 4 (0,08 %) femmes
- zone de Bissau : 1.638 (37,0 %) dont 1.559 (35,28 %) hommes et 79 (1,72 %) femmes

d) plus de 60 ans :

Total : 246 (5,4 %) dont 241 (5,3 %) hommes et 5 (0,1 %) femmes

- zone Est : 31 (0,7 %) dont 30 (0,7 %) hommes et 1 femme
- zone Nord : 14 (0,3 %) dont 14 (0,3 %) hommes et aucune femme
- zone Sud : 18 (0,4 %) dont 17 (0,4 %) hommes et 1 femme
- zone de Bissau : 183 (4,0 %) dont 180 (3,9 %) hommes et 3 (0,1 %) femmes

5. PAR ANCIENNETE :

a) Moins de 5 ans de service :

Total : 1.441 (33,3 %) dont 1.371 (31,74 %) hommes et 70 (1,46 %) femmes

- zone Est : 176 (3,9 %) dont 167 (3,7 %) hommes et 9 (0,2 %) femmes
- zone Nord : 71 (1,6 %) dont 69 (1,54 %) hommes et 2 (0,06 %) femmes
- zone Sud : 134 (3,0 %) dont 129 (2,9 %) hommes et 5 (0,1 %) femmes
- zone de Bissau : 1.060 (24,8 %) dont 1.006 (23,6 %) hommes et 54 (1,2 %) femmes

b) de 5 à 20 ans de service :

Total : 1.010 (21,1 %) dont 966 (20,1 %) hommes et 44 (1,0 %) femmes

- zone Est : 51 (1,2 %) dont 48 (1,1 %) hommes et 3 (0,1 %) femmes
- zone Nord : 306 (5,3 %) dont 299 (5,1 %) hommes et 7 (0,2 %) femmes
- zone Sud : 45 (1,0 %) dont 44 (1,0 %) hommes et 1 femme
- zone de Bissau : 608 (13,6 %) dont 575 (12,9 %) hommes et 33 (0,7 %) femmes

c) de 20 à 30 ans de service :

Total : 882 (19,8 %) dont 877 (19,7 %) hommes et 5 (0,1 %) femmes

- zone Est : 89 (2,0 %) dont 88 (2,0 %) hommes et 1 femme
- zone Nord : 89 (2,0 %) dont 89 (2,0 %) hommes et aucune femme
- zone Sud : 53 (1,2 %) dont 53 (1,2 %) hommes et aucune femme
- zone de Bissau : 651 (14,6 %) dont 647 (14,5 %) hommes et 4 (0,1 %) femmes

d) plus de 30 ans de service :

Total : _____ 1 .125 (25,2 %) dont 1.057 (23,7 %) hommes et 68 (1,5 %) femmes

- zone Est : 115 (2,5 %) dont 113 (2,5 %) hommes et 2 femmes
- zone Nord : 70 (1,6 %) dont (1,6 %) hommes et aucune femme
- zone Sud : 89 (2,0 %) dont 85 (1,9 %) hommes et 4 (0,1 %) femmes
- zone de Bissau : 851 (19,1 %) dont 789 (17,7 %) hommes et 62 (1,4 %) femmes

Bissau, le 4 avril 2008.